



5 Février 2014

À l'intention de tous les soumissionnaires

- 1) Demande de propositions - 20-12-6013 - Services de recherche historique, de soutien en matière de politiques et d'interprétation de plans d'arpentage et de recherche de titres fonciers - réservée aux fournisseurs autochtones - Conventions d'offre à commandes**

- 2) Demande de propositions - 20-12-6014 - Services de recherche historique, de soutien en matière de politiques et d'interprétation de plans d'arpentage et de recherche de titres fonciers - Ouvrir – Entreprises et individus - Conventions d'offre à commandes -**

Question 1 :

À la page 35 (sur 98) de la demande de propositions, on peut lire que « ... le soumissionnaire doit démontrer, dans son CV, qu'il possède un minimum de trente-six (36) mois d'expérience professionnelle de travail à plein temps (au cours des dix dernières années) dans la prestation de services de recherche historique, comme décrit à l'appendice D, Énoncé de travail, dans le domaine des relations historiques des Autochtones avec la Couronne ».

Cependant, à la page 87 (sur 98) de la demande de propositions, les membres du groupe 2 b (Individus – Services de recherche historique) ne sont invités à présenter sous forme de tableau que l'élément suivant :

«Expérience de travail professionnel à temps plein dans la réalisation d'activités liées à l'analyse de la recherche dans le domaine des relations des Autochtones avec la Couronne au cours de l'histoire ».

Comme vous le savez sans doute, les individus (ou entreprises individuelles) effectuent habituellement eux-mêmes les recherches et l'analyse des recherches; ils doivent donc pouvoir attester des activités de ce genre réalisées au cours d'une période de 10 ans. Pourtant, la demande de propositions ne nous permet pas de présenter une liste de nos activités de recherche historique dans ce tableau, tableau qui servira à déterminer notre admissibilité. Les activités de recherche historique permettraient d'ajouter des mois à notre historique de services.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi nous ne sommes pas autorisés à énumérer nos activités de recherche historique dans ce tableau?

Réponse 1 :



Les tableaux de l'Annexe B, qui doivent être remplis aussi bien par les entreprises que par les individus, ont été révisés dans le but d'en faciliter la compréhension. La révision effectuée devrait vous permettre d'inclure les noms de références pouvant témoigner de votre travail.

Question 2 :

À la page 35 (sur 98), le texte fait référence aux « RESSOURCES O1 – Ressource proposée », puis, à la page 34, aux « PARTICULIERS C1 – Résumés de projet ». Cependant, le texte de la page suivante, soit la page 35, renvoie à C2, les critères de cotation ou d'évaluation pour le résumé du projet, et ainsi qu'aux « PARTICULIER C2 Compréhension et approche et méthodologie proposées » la de la page suivant, soit la page 36 renvoie à C3, « PARTICULIER C3 – Approche en matière de conflits d'intérêts », etc. Cela signifie-t-il que les soumissionnaires individuels doivent présenter ces deux éléments sous les cotes C2 et C3 (il semble avoir un lien avec les cotations)?

Réponse 2 :

Veillez s.v.p. vous reporter à C5 – Qualité de la proposition, qui stipule que chaque soumissionnaire a la responsabilité de préparer et de présenter une proposition claire et logique. TGA n'intervient pas durant le processus de demande de propositions.

Question 3 :

L'Avis de projet de marché (APM) indique que la région de livraison est le Canada. Est-ce que cela signifie que l'autorité contractante n'a imposé aucune restriction et acceptera les soumissions des entreprises et individus dont le siège social est situé quelque part dans cette région qui couvre tout le pays?

Réponse 3 :

Précisons que Traités et gouvernement autochtone (TGA) n'a imposé aucune restriction et acceptera les soumissions des entreprises et particuliers de l'extérieur de la région de la capitale nationale (RCN). En conséquence, les entreprises et individus dont le siège social est situé au Canada, si leur demande de propositions est retenue, effectueront les travaux au fur et à mesure des besoins, à l'emplacement des locaux de l'entrepreneur, lorsque les services requis par AADNC n'auront pas à être effectués dans la RCN ou dans un autre lieu particulier. (Se reporter à l'appendice D, Énoncé des travaux, ET10.1, ET12.1 e) et ET14.4; Lieu de travail et déplacements; Attribution des commandes subséquentes et procédures applicables.)

Question 4

Pour ce qui est de l'Énoncé des travaux, en particulier les paragraphes 10.1 et 14.4 : a) y a-t-il des restrictions concernant le lieu des « locaux » mentionné au paragraphe 10.1 susceptibles de rendre la soumission non



conforme?; b] s'il y en a, le soumissionnaire doit-il avoir des « locaux » dans la RCN?; c] s'il n'y a pas d'exigence, le soumissionnaire devra-t-il montrer qu'il a la capacité d'entreprendre le volet service dans la RCN pour que sa soumission soit jugée conforme/valide?; d] s'il n'y a pas d'exigence, préférera-t-on attribuer l'accord d'offre à commandes (AOC) et les commandes subséquentes à un soumissionnaire qui a des « locaux » dans la RCN?; e] si le soumissionnaire a la capacité de communiquer par téléconférence et/ou au moyen d'une gamme de services électroniques/numériques, cette capacité sera-t-elle jugée acceptable en ce qui concerne les structures pour l'attribution des commandes subséquentes mentionnées au paragraphe 14.4?

Réponse 4 :

- a) Sans objet
- b) Sans objet
- c) Sans objet
- d) Sans objet
- e) Oui, si le soumissionnaire est retenu dans le processus de demande de propositions, tel qu'indiqué au point ET10.1, la communication par téléconférence (ou tout autre moyen électronique/numérique) sera jugée acceptable pour répondre aux Exigences en matière de rapports (voir ET5), selon les instructions du représentant ministériel dans la commande subséquente.

Question 5

Si le soumissionnaire possède de multiples autorisations de sécurité valides du gouvernement du Canada (GC) au niveau fiabilité ou supérieur pour divers ministères et agences du GC : a] doit-il fournir de l'information pour toutes les autorisations; b] si non, peut-il simplement fournir de l'information sur ses autorisations de sécurité d'AADNC?

Réponse 5

Oui, le soumissionnaire doit fournir toutes ses vérifications d'organisation désignée (VOD) valides, ses cotes de fiabilité valides et ses attestations de sécurité d'installation valides au niveau « secret » délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), car elles pourraient être utilisées pour toutes les activités mentionnées dans la DP. [Voir CS20 (1-5) et CS21 (1-5)].

Question 6:

Il semble manquer des renseignements dans le tableau présenté à la page 12 de 98 concernant les types de fournisseurs et d'activités liés aux volets Soutien en matière de politiques et interprétation de plans d'arpentage : a] est-ce correct; b] le cas échéant, cette information sera-t-elle fournie avant la fin du processus d'appel d'offres?

Réponse 6



Il ne manque aucune information dans le tableau « Volets » faisant état des types de fournisseurs et d'activités. Si vous avez besoin de renseignements additionnels, veuillez vous reporter à l'appendice D – Énoncé du travail, ET3.2.2, Services de soutien en matière de politiques, et ET3.2.3, Interprétation de plans d'arpentage et recherche de titres fonciers

Question 7

J'ai remarqué qu'une modification avait été apportée à la demande 20-12-6014 sur le site Web d'Achatsetventes.gc.ca. Où puis-je trouver cette modification? Je sais qu'une version modifiée a été publiée sur MERX, le 16 janvier 2014. La modification dont il est question sur le site Web d'Achatsetventes.gc.ca est-elle la même que celle de la version modifiée de MERX?

Réponse 7

AADNC ne peut pas commenter les messages diffusés sur MERX. Le gouvernement du Canada n'utilise plus MERX.

Question 8

Je suppose que d'autres entrepreneurs intéressés ont posé des questions concernant la modification du 16 janvier 2014. Y a-t-il une liste commune de questions et réponses disponible? Par le passé, j'ai eu accès aux modifications et à des listes de questions et réponses sur le site de MERX, et je ne sais pas encore de quelle façon Achatsetventes.gc.ca fournit des renseignements mis à jour.

Réponse 8

Les bons numéros pour la Demande d'offre à commandes (DOC) sont les suivants :

DOC n° 20-12-6013 –Recherche historique, soutien en matière de politiques et d'interprétation de plans d'arpentage et recherche de titres fonciers – Réservé aux entreprises autochtones – Entreprises et Individus.

DOC n° 20-12-6014 –Recherche historique, soutien en matière de politiques et d'interprétation de plans d'arpentage et recherche de titres fonciers – Ouvrir – Entreprises et individus.

Veuillez s.v.p. utiliser le Système de gestion des appels d'offres sur le site Web d'Achatsetventes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Utilisez l'onglet Application pour apprendre à utiliser Achatsetventes.

Question 9

J'ai une question concernant le lieu du travail. Pouvez-vous me dire si les soumissionnaires dont les locaux sont situés à l'extérieur de la région de la capitale nationale seront prises en considération? Dans la DP parue



sur le site Web d'Achatsetventes.gc.ca, on indique « Canada » comme région de livraison, sans préciser comme une occasion de la « région de la capitale nationale ». Mon bureau se situe actuellement en Colombie-Britannique. Si je remportais l'AOC, je travaillerais à partir de mon bureau actuel en Colombie-Britannique ou je m'installerais dans la RCN.

L'énoncé suivant semble indiquer que les travaux peuvent être effectués à partir de n'importe quel endroit au Canada :

10.1 (p. 73) « Sauf indication contraire, l'entrepreneur travaillera principalement dans ses propres locaux. Les réunions pourront se faire en personne ou par téléconférence. Si le Ministère demande à l'entrepreneur de se déplacer de son lieu de travail à l'administration centrale d'AADNC, il couvrira ses frais de déplacement, conformément à la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor. »

Réponse 9

Afin de clarifier le langage utiliser dans l'offre à commande, TGA ne restreint pas l'acceptation des propositions de firmes ou d'invidus qui sont ailleurs que dans la capitale nationale. Le lieu de travail sera le lieu d'opération habituel de l'entrepreneur, n'importe où au Canada, à moins que l'offre de travail subséquente n'exige un lieu différent dans la RCN ou autre. Voir l'Appendice D, Énoncé des travaux ET10.1, ET12.1 e) et f) et ET14.

Question 10

L'énoncé suivant indique plus précisément que les travaux seront effectués dans la RCN :

14.4 (p. 74) « À moins d'indication contraire dans l'offre subséquente, le travail doit être effectué dans la région de la capitale nationale (RCN). Les entrepreneurs sont responsables de toutes les dépenses personnelles qu'ils engagent dans la RCN. Cependant, puisqu'ils peuvent parfois être appelés à se rendre ailleurs au Canada pour faire des recherches (au cas par cas), selon les modalités de l'offre subséquente, les frais de déplacement et d'accommodation seront remboursés conformément aux Lignes directrices du Conseil du Trésor, sans dépasser le montant indiqué dans l'offre subséquente. La Couronne n'est pas responsable des dépenses de réinstallation. On demande aux soumissionnaires de ne pas inclure dans leurs propositions les montants liés aux frais d'administration divers et les frais de déplacement. »

Pourriez-vous m'indiquer si ma demande de propositions sera prise en considération, étant donné que j'habite en Colombie-Britannique?

Réponse 10

Afin de clarifier le langage utiliser dans l'offre à commande, TGA ne restreint pas l'acceptation des propositions de firmes ou d'invidus qui sont ailleurs que dans la capitale nationale. Le lieu de travail sera le



lieu d'opération habituel de l'entrepreneur, n'importe où au Canada, à moins que l'offre de travail subséquente n'exige un lieu différent dans la RCN ou autre. Voir l'Appendice D, Énoncé des travaux ET10.1, ET12.1 e) et f) et ET14.

Question 11

Pour ce qui est de la conformité à C1 (Évaluation des résumés de projet), et au document correspondant à l'annexe A, étant donné que je n'ai pas travaillé à titre d'entrepreneur, comment devrais-je procéder pour décrire les projets auxquels j'ai participé en tant qu'analyste principal de la recherche? La nature de l'approche est différente, le nombre de jours et la valeur du projet ne sont pas aussi nettement tranchés ou définis (et ce, même si je possède une bonne expérience en matière d'élaboration de commandes subséquentes et de détermination du nombre de jours dont un entrepreneur pourrait avoir besoin pour achever un projet en particulier.)

Réponse 11

La nature du travail est toujours la même. Le niveau d'effort peut être mesuré en fournissant des réponses aux Évaluation des résumés de projet et à l'annexe A. Si AADNC fournissait des instructions quant à la manière de répondre à cette question, cela reviendrait à vous accorder un avantage indu par rapport aux autres soumissionnaires.

Question 12

Dois-je fournir plus de deux références professionnelles? J'avais pensé à mes deux plus récents gestionnaires de recherche à la Direction générale des revendications particulières, à l'AC.

Réponse 12

Le nombre de références peut dépendre du volet service pour lequel vous avez choisi de présenter une demande.

Questions 13

Suis-je vraiment tenu de fournir des copies de mes diplômes universitaires? Cela remonte à loin dans le temps, mais j'ai toujours mes diplômes si vous souhaitez en obtenir des copies.

Réponse 13

Oui, des copies des diplômes ou des relevés de notes universitaires, les deux font l'affaire.

Question 14



Si j'ai bien compris, je dois fournir une lettre confirmant la date à laquelle j'ai cessé de travailler pour la fonction publique fédérale. Est-ce exact?

Réponse 14

Selon les instructions générales aux soumissionnaires n° 21, les renseignements demandés n'ont pas à être présentés selon un format déterminé.

Question 15

Suis-je tenu de remplir le tableau M1 à l'annexe B, et de le joindre à mon CV?

Réponse 15

Conformément aux instructions fournies à l'annexe B, pour le tableau M1 : Selon le volet choisi, le tableau approprié doit être rempli pour la ressource proposée, et transmis en même temps que le CV de la ressource.

Question 16

Dois-je reproduire les formats standards, comme celui du tableau M1 dans l'annexe B et le formulaire sommaire des équipes et référence, dans l'annexe A, tels quels, ou puis-je présenter les renseignements sans les inclure dans un tableau?

Réponse 16

Veillez utiliser les tableaux fournis afin que l'on puisse facilement trouver les renseignements.

Question 17

Dois-je déclarer mon numéro d'enregistrement d'entreprise à propriétaire unique?

Réponse 17

Non, cela ne fait pas partie des exigences.

Question 18

Dois-je fournir un numéro de TPS pour la demande de propositions?

Réponse 18

Non, cela ne fait pas partie des exigences.

Question 19



Auriez-vous d'autres importantes recommandations à faire à une personne dans ma situation à ce moment-ci?

Réponse 19

Il n'est pas approprié qu'AADNC formule des conseils susceptibles d'aider les personnes se trouvant dans une situation semblable à la vôtre, puisque cela reviendrait à leur conférer un avantage indu par rapport aux personnes se trouvant dans une situation entièrement différente.

Je suis convaincu que les renseignements révisés ci-dessus aideront à la préparation des propositions à remettre pour le 25 Février 2014, 15 h, heure normal de l'Est, ou avant cette date.

Veillez agréer mes salutations distinguées,

Vera Olivier
Agent des marchés
Direction de la gestion des biens et du matériel
Direction des services administratifs
Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien